

Sécurité Globale

NOTES D'ALERTE

MCC

AVEC LE DÉPARTEMENT DE RECHERCHE SUR LES MENACES CRIMINELLES CONTEMPORAINES
UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON-ASSAS ET L'INSTITUT CHOISEUL

2007 - 2012 : comme d'usage...

PRÉ-VU PAR LE MCC !

(Note d'alerte du MCC de novembre 2007, donc cinq ans à l'avance)

Un exercice concret de **décèlement précoce** N°12, NOVEMBRE 2007

Aviation criminelle : les jets de poche, nouveaux « go-fast du ciel »

Julien Joubert
Diplômé AMCC.

De 1910 à 1912, Jules Bonnot, meneur anarchiste de la « Bande à Bonnot » multiplie braquages et homicides dans la région parisienne. Mais, au-delà de hold-up retentissants, le mode opératoire de ce groupe bouleversa définitivement le milieu criminel d'alors. En effet, il fut le premier à utiliser pour ses opérations un véhicule révolutionnaire pour l'époque : l'automobile.

Moins d'un siècle plus tard, un moyen de transport, vierge de tout emploi criminel, apparaît dans nos cieux : **les jets de poche**. Ces avions de tourisme de nouvelle génération équipés de moteurs performants constituent en fait une véritable révolution technologique.

...outent seulement un millier...
...nt transport-

La drogue emprunte la voie des airs

Un rapport officiel met en garde contre les « fly-fast », ces livraisons de stupéfiants par petits avions.

JEAN-MARC LECLERC

SÉCURITÉ « Le pilote ne dépose pas de plan de vol, le transpondeur (servant à tracer l'avion) est éteint, il n'y a pas de contact radio, le vol est réalisé à l'aube ou de nuit, feux éteints et à basse altitude. » La procédure à suivre pour échapper au contrôle aérien est détaillée dans une note toute fraîche de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (Inhesj), rattaché à Matignon.

Financée par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt), cette étude porte sur le « trafic de stupéfiants à partir des aérodromes secondaires non surveillés et les plateformes de circonstance ». En clair : les « fly fast », ces livraisons illégales réalisées au moyen de petits avions, d'hélicoptères ou d'ULM.

En France, « le risque est à prendre très au sérieux », assurent les deux chercheurs, Nacer Lalami et David Weinberger, qui ont enquêté sur le sujet des mois durant, en liaison étroite avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), la police aux frontières (PAF) et la gendarmerie des transports aériens (GTA), responsable de la sûreté des zones réservées des plates-formes aéroporitaires et des aérodromes civils.

Selon eux, « ce n'est qu'à l'occasion de l'affaire dite de la Côte d'Azur, en 2008, un hélicoptère

dizaine d'affaires. Or la police ne voit pas tout, tant s'en faut.

L'an dernier, deux interceptions d'hélicoptères ont été réalisées

lots de stupéfiants directement dans l'océan, des vedettes rapides ou des voiliers se chargeant ensuite de les récupérer.

sont probablement l'une des clés de l'évasion fiscale », assure un haut grade de la gendarmerie qui explique combien il est difficile d'imposer un contrôle

En octobre 2012, une opération coordonnée entre les douanes françaises et britanniques a permis de mettre la main sur 12 kg de cocaïne et 11 kg d'héroïne, dans un avion de tourisme à destination de l'Angleterre sur l'aérodrome d'Abbeville (Somme). Le pilote a été arrêté.

DOUANE FRANÇAISE

nique des appareils, que les règles de vol des ULM soient calquées sur celles des avions de tourisme et surtout que soit instaurée une combinaison de

LE FIGARO
février 2012

